INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBLIGATIONS 5-7 M
ISIN : FR0007033683
ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE

Objectifs et politique d'investissement :

- **Classification de l'OPCVM :** -
- **Description des objectifs et de la politique d'investissement :**

- L'objectif de gestion du FCP est d'investir de manière active sur les obligations et autres titres de créance internationaux afin d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, le meilleur rapport rendement/risque favorable sur les marchés internationaux des obligations et autres titres de créance internationaux sans toutefois chercher à surperformer un indicateur, et tout en appliquant un filtre ISR.
- Le processus de gestion se fondera sur une analyse macro-économique définissant un scénario en matière de sensibilité, de positionnement sur la courbe des taux et d'allocation état/autres émetteurs. Les valeurs seront ensuite sélectionnées en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs, de leur prime de risque (ou « spread »), de leur rating et de la maturité des titres.

- **Caractéristiques essentielles :**

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation des actifs et à la sélection des valeurs.
- Un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » est appliqué sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice BBG Euro Aggregate Corporate Index. Ce filtre permet de calculer un score seuil trimestriel après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe, MSCI ESG Research. Le score ESG du portefeuille doit être supérieur à ce score seuil. Peuvent être cités pour exemple de critères ESG analysés les émissions carbones, la biodiversité, la gestion et développement du capital humain ou encore l'indépendance du conseil d'administration. La part des valeurs et des titres analysés en ESG est supérieur à 75% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité étant précisé que MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques (problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter, problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research…). Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentent en portefeuille. Dans la limite de 25% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.
- Le portefeuille du FCP sera investi entre 80% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 90% et 100% de l'actif net des pays de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus de pays émergents seront limités à 10% de son actif net. Les titres détenus seront libellés en devises de pays de l'OCDE ou dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises. Ils relèveront de toutes les notations.
- Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).
- Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.
- Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 20% de l'actif net.
- La sensibilité du portefeuille est comprise entre -5 et +15.
- Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

- **Indicateur de référence :**

- Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

- **Modalités de souscription-rachat :**

- L'investisseur peut demander la souscription ou le rachat de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur CACEIS Bank (1-3, place Valhubert - 75013 Paris). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 12H00, le jour ouvré précédant le jour de calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux et est datée de la veille.
- Cet OPCVM capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

- **Autres informations :**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance de l'OPCVM résulte de l'encaissement des coupons versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- Recommandation : la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	**4**	5	6	7

- **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :**

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessous en raison de la volatilité des marchés de taux
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :**

- **Risque de crédit** : l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital, accru du fait que l'OPCVM est susceptible d'investir en titres spéculatifs (high yield).
- **Risque de liquidité** : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie** : le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés** : l'utilisation de ces instruments expose l'OPCVM à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés à l'OPCVM, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.uff.net

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**5% maximum**
Frais de sortie	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**0,51%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.uff.net.

Performances passées :

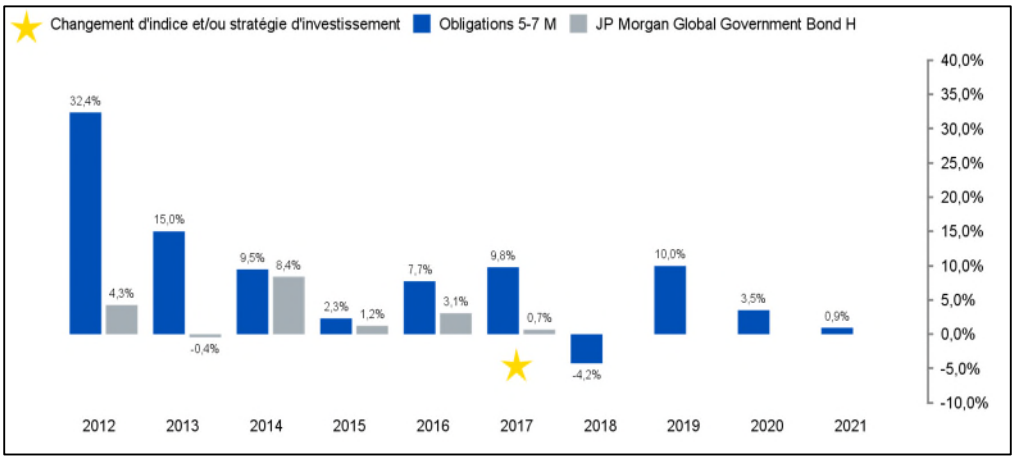

Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 28/05/1999.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance
Au 20/07/2017 : l'indicateur de référence a été modifié, auparavant JP Morgan Global Government Bond H (coupons nets réinvestis).
Au 07/02/2022 : la méthode de sélection des instruments financiers ayant été modifiée, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** CACEIS Bank

- **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Union Financière de France Banque
UFF Contact
32, avenue d'Iéna - 75783 Paris Cedex 16 - France
Téléphone : 0 805 805 809 (service et appel gratuits)
www.uff.net

- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.uff.net.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet www.avivainvestorsfrance.fr et un exemplaire pourra être mis à disposition gratuitement et sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17 mai 2022.

Cet OPCVM est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.